



Echos de l'INSAH

N° spécial

Trimestriel d'information de l'Institut du Sahel

Email: administration.insah@cilss.int/ Site web: <https://insah.cilss.int/> N° spécial sur la réglementation régionale commune des pesticides – Déc. 2025

Le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) tient sa 1^{ère} session d'homologation à Banjul (Gambie)



SOMMAIRE

	Page
Editorial	2
1. Rappel de la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides et son importance	3
2. Organisation et missions du COAHP	4
3. Equipe de la Cellule de Coordination du COAHP (CC – COAHP)	5
4. Principales conclusions de Banjul	6 - 9
4.1. De la tenue de la réunion préparatoire	6
4.2. Cinquième Session ordinaire du COAHP	7
4.3. Première Session d'homologation du COAHP	8
4.4. Rencontre de concertation des OIG sur le COAHP	9
5. Tenue de la onzième session extraordinaire du CSP	9 - 11
6. Signature d'un MoU avec CLAME	12
7. Perspective de mobilisation des ressources dans le cadre du COAHP	12
8. Quelques activités de l'INSAH au dernier trimestre 2025	13 - 16
9. Informations: lien d'accès à la bibliothèque numérique de l'INSAH et annonce de nouvelles parutions	17



Editorial

**Dr Hubert N'DJAJA
OUAGA**

**Directeur Général de
l'Institut du Sahel**



Chères lectrices, Chers lecteurs,
Bonjour !

Au seuil de cette nouvelle année, je voudrais au nom du personnel de l'INSAH et en mon nom propre souhaiter à toutes et à tous, mes vœux les meilleurs pour l'année 2026. Que cette année ouvre à chacune et chacun de nous de perspectives heureuses, de santé et de paix !

Pour ce début d'année, l'Institut du Sahel (INSAH), à travers son organe d'informations "Echos de l'INSAH", se propose dans ce numéro spécial de partager avec vous les informations relatives au lancement officiel de la première session ordinaire d'Homologation des Pesticides par le Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP). Cette session était consacrée exclusivement à l'adoption de la 1ère liste régionale des pesticides autorisés par le COAHP.

Rappelons que le COAHP est le fruit des efforts réussis d'intégration régionale au plan technique en Afrique de l'Ouest et au Sahel. En effet, pour éviter la cohabitation dans le même espace géographique de plusieurs réglementations régissant la gestion des pesticides, les Commissions de la CEDEAO, et de l'UEMOA et le Secrétariat exécutif du CILSS ont entrepris depuis les années 2013, un processus ayant abouti à la signature en 2018, d'un Accord tripartite de Coopération sur les pesticides.

Le CILSS, à travers l'INSAH et sur la base de son avantage comparatif dans ce domaine avec le Comité Sahel des Pesticides (CSP), a été mandaté pour la mise en œuvre de cet accord.

Depuis, les trois OIG ont inlassablement œuvré à l'opérationnalisation de cet accord par la

création du COAHP.

Pour sa part, le CILSS n'a ménagé aucun effort pour mettre à la disposition de la région, le patrimoine matériel et immatériel du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) estimé à plus 5,6 milliards de FCFA.

Ce numéro spécial rend compte des activités marquant le début de l'homologation des pesticides par le COAHP à Banjul en République de la Gambie, notamment de :

- la tenue du 08 au 10 décembre 2025, de la 5ème session ordinaire des membres du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP), qui a permis de valider des outils techniques de travail d'homologation et d'adopter le règlement intérieur du COAHP ;
- la tenue du 11 au 13 décembre 2025, de la 1ère session ordinaire d'homologation du COAHP qui a adopté la 1ère liste régionale des pesticides autorisés par le COAHP ;
- Enfin, la réunion de concertation Inter OIG (CILSS-CEDEAO-UEMOA) tenue les 15 et 16 décembre 2025 pour examiner l'ensemble des préoccupations liées à la bonne poursuite du processus de mise en œuvre du Comité Ouest-Africain d'Homologation des Pesticides.

Au titre des activités opérationnelles, la présente parution aborde diverses thématiques traitées par l'INSAH durant cette période. Elles portent essentiellement sur : (i) la tenue des instances du CILSS au titre de l'année 2025, (ii) l'agriculture intelligente dans l'espace CILSS/CEDEAO, (iii) les concertations entre les programmes SD3C pays et la Coordination régionale et (iv) l'état d'avancement de l'étude prospective de long terme sur les problématiques, les défis et enjeux et les perspectives d'alimentation durable des populations du Sahel et d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050.

Bonne lecture !

1. Rappel de la Réglementation commune sur l'homologation des pesticides et son importance

Focus

Depuis 1992, les États membres du CILSS ont adopté une réglementation commune sur l'homologation des pesticides, révisée en 1999 (Réglementation No 8/34/CM/99 du 16/12/99). Cette réglementation mise en œuvre à travers le Comité Sahélien des pesticides (CSP) basé à l'Institut du Sahel (INSAH) a permis de mettre en synergie les expertises nationales et les moyens financiers pour une meilleure évaluation des demandes d'homologation des pesticides au profit de neuf (9) pays du CILSS.

Quelques années plus tard, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont adopté respectivement le Règlement N° C/REG.3/05/2008 du 18 mai 2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO et le Règlement N° 04/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 relatif à l'harmonisation des règles régissant l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides au sein de l'UEMOA.

Ainsi, depuis 2010, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), se sont engagés dans un processus d'harmonisation des règles régissant la gestion des pesticides en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Les trois organisations inter-gouvernementales (OIG) ont alors signé le 04 juin 2018, un accord de Coopération dans le domaine des pesticides et pour assurer la mise en œuvre de cet accord tripartite, le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP), une innovation institutionnelle régionale, a été mise en place.

Mise en œuvre de la Réglementation Commune

La mise en œuvre de l'harmonisation se fait en trois étapes dédiées aux niveaux national et régional : pré-homologation, homologation et post-homologation (Figure 1). Alors que l'homologation est mise en œuvre au niveau régional, les activités de pré et post-homologation seront menées au niveau national avec les parties prenantes nationales dont les institutions de recherche des Etats membres (recherche agronomique, sciences de la santé...), sous la supervision des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP).

Dr P'Malinam Essolakina BAFEI,
Coordonnateur, CC - COAHP

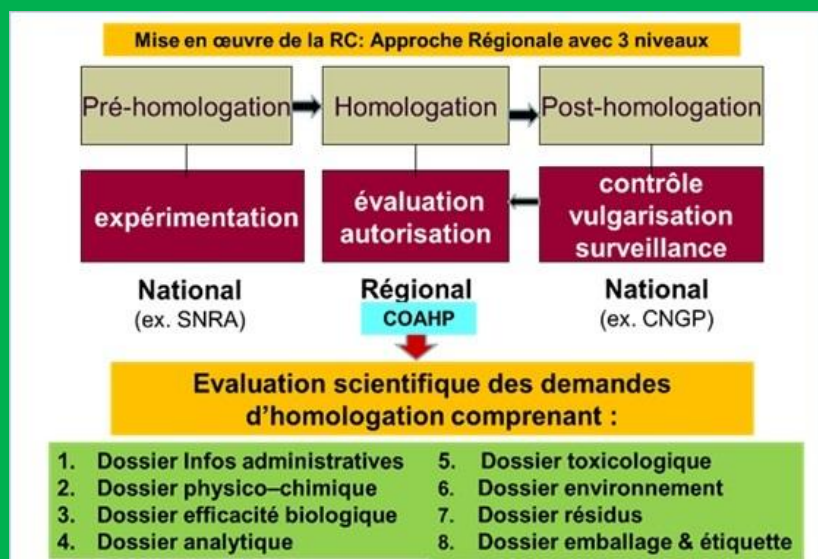


Figure 1 : Mise en œuvre du cadre réglementaire commune

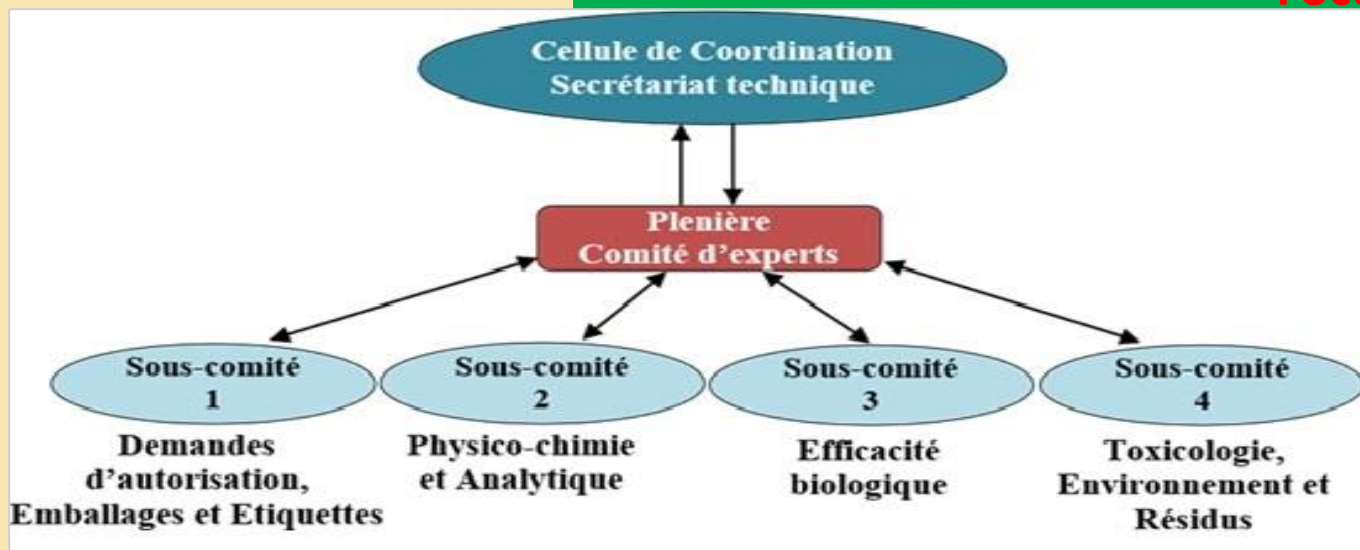
Rôle de l'Institut du Sahel dans le domaine des pesticides

L'INSAH est l'institution spécialisée du CILSS chargé de coordonner la recherche régionale et l'harmonisation des cadres réglementaires relatifs aux intrants agricoles à travers le Département Recherche sur les Intrants Agricoles et Réglementation (DRIAR). De ce fait, l'INSAH est l'institution qui abrite et anime la cellule de Coordination du COAHP au même titre que le secrétariat permanent du CSP.

M. Omar Samba BAH,
Expert en Physico-chimie, et cadre de pré-évaluation
des dossiers de demande d'homologation des pesticides

2. Organisation et missions du COAHP

Focus



Le Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP) est un organe sous régional mis en place à travers l'Accord de coopération dans le domaine des pesticides signé entre le Secrétariat Exécutif du CILSS et les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Le COAHP est chargé d'assurer la mise en œuvre de la réglementation relative à l'homologation, la commercialisation et le contrôle des pesticides dans les dix-sept (17) Etats membres du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest à savoir : Benin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Tchad et Togo.

En termes d'organisation, le COAHP se compose d'une cellule de coordination (CC COAHP) comportant un secrétariat technique et d'un comité d'Experts constitué de membres ordinaires (représentants des Etats membres et les experts ès qualité) et de membres observateurs. Le comité d'Experts est subdivisé en quatre sous-comités comme le présente le schéma ci-contre.

Le COAHP vise à assurer une gestion rationnelle et sécuritaire des pesticides tout au long de leur cycle de vie à travers:

- La conduite d'un système régional unique d'homologation des pesticides ;
- L'établissement et la communication des listes des structures (publiques et privées) autorisées à effectuer les essais d'efficacité biologique et des laboratoires habilités à effectuer les recherches et les analyses requises dans les Etats membres ;
- La création d'un réseau de laboratoires de référence certifiés avec une responsabilité régionale ;
- La définition des méthodes de contrôle de la composition et de la qualité des pesticides, ainsi que des méthodes d'évaluation de l'impact de ces produits sur l'homme, sur l'animal et sur l'environnement ;
- L'inventaire des pesticides utilisés ou commercialisés dans les Etats membres, y compris le développement d'une base de données sur les importations ;
- L'approfondissement des règles relatives à l'emballage des pesticides, leur importation-exportation, leur transport, leur stockage, leur commercialisation, la gestion des emballages vides, l'installation des usines et la gestion des résidus ;
- L'appui aux Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) pour le suivi de la mise en œuvre de la réglementation communautaire en la matière ;
- La facilitation de la collaboration et des échanges d'informations entre les services officiels de gestion des pesticides des Etats Membres ;
- La sensibilisation des acteurs du secteur des pesticides ;
- Toutes autres activités pertinentes convenues d'accord-parties.

Le COAHP évalue et approuve les demandes d'homologation des pesticides pour le compte de ses dix-sept (17) Etats membres.

Dr P'Malinam Essolakina BAFEI, Coordonnateur, CC - COAHP
Dr Richard OUEDRAOGO, Secrétaire Scientifique, CC - COAHP

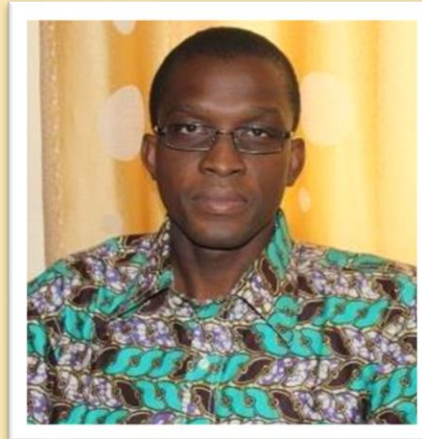
3. Equipe de la CC - COAHP

Focus

Experts du COAHP



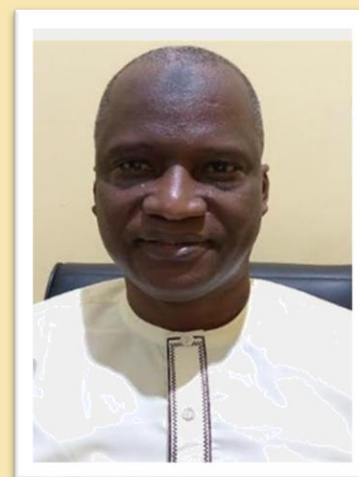
Dr P'Malinam Essolakina BAFEI,
Coordonateur du COAHP



Dr Richard OUEDRAOGO
Secrétaire Scientifique du CSP/COAHP



Dr Codjo Euloge TOGBE
Evaluateur scientifique des demandes
d'homologation des pesticides au COAHP



Mr. Omar S. BAH
Evaluateur scientifique des demandes
d'homologation des pesticides au COAHP

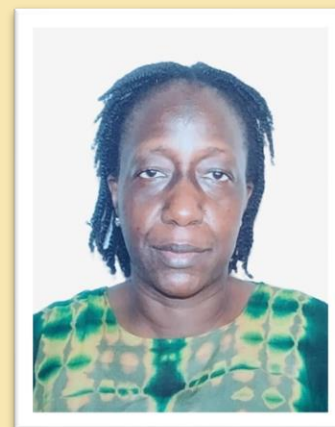
Personnel d'appui du COAHP



M. Rondouba Rodrigue MIDEBEL
Développeur Full Stack en
Informatique au COAHP



Mme Ahisatou SAGNON
Comptable au COAHP



Mme N'Diorffou CISSE
Assistante de direction au
COAHP

Dr P'Malinam Essolakina BAFEI, Coordonnateur, CC - COAHP

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE BANJUL

4.1. De la tenue de la réunion préparatoire



Photo des participants à la réunion préparatoire de Lomé, du 27-31 octobre 2025

En prélude à la 1ère session d'homologation et la 5ème session ordinaire du COAHP, la Cellule de Coordination du COAHP a organisé du 27 au 31 octobre 2025 en république Togolaise, une réunion préparatoire. Cette réunion vise à examiner et valider les projets de listes de pesticides autorisés par le COAHP ainsi que le plan de travail pour 2026 du COAHP. Cette réunion a connu la participation des représentants des 3 OIG, des présidents des sous-comités du COAHP, des membres du COAHP du pays hôte, des personnes ressources du CSP, ainsi que les experts de la Cellule de Coordination du COAHP. A cette expertise régionale s'est ajoutée celle du Centre de Prévention des Suicides par les Pesticides (CPSP) de l'Université d'Edimbourg en Ecosse dont la contribution est d'accompagner le COAHP dans le processus d'identification des pesticides hautement dangereux (HHP) et la préparation du projet de liste régionale des pesticides autorisés. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Anani Kodjogan KPADENOU, Directeur des grands projets et de la Transformation Agro-industrielle, représentant le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources Animales et de la Souveraineté Alimentaire de la Gambie.

Cette réunion a permis entre autres, (i) de prendre connaissance du rapport provisoire des travaux du CPSP sur l'identification des HHPs en Afrique de l'Ouest, (ii) d'élaborer le projet de liste régionale, (iii) d'examiner les modalités pratiques pour le démarrage des sessions d'évaluation des demandes du COAHP en 2026, (iv) d'examiner le projet de règlement intérieur du COAHP, (v) d'élaborer le projet de feuille de route pour la mise en œuvre des activités du COAHP et (vi) de prendre connaissance du projet de PTBA 2026 du COAHP.

TOGBE Codjo Euloge,

Expert en défense des cultures, et cadre de pré-évaluation des dossiers de demande d'homologation des pesticides

4. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE BANJUL

4.2. De la tenue de la Cinquième Session ordinaire du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP)



Photo de famille des participants à la 5^{ème} session ordinaire du COAHP, tenue à Banjul du 8 au 10 décembre 2025.

La cinquième session ordinaire du COAHP s'est tenue du 08 au 10 décembre 2025 au Sir Dawda Kairaba Jawara International Conference Centre de Banjul (République de La Gambie). Cette session s'inscrit dans le cadre de la tenue régulière des sessions ordinaires du COAHP et a connu la participation des membres ordinaires du COAHP, des membres observateurs et des représentants des Organisations Inter Gouvernementales (OIGs) signataires de l'Accord de Coopération dans le domaine des pesticides. Au total 30 membres ordinaires étaient présents soient 27 représentants des Etats membres et 03 experts ès qualité. Au titre de membres observateurs, il y avait les représentants du Centre Régional AGRHYMET CCR-AOS, de la FAO et de l'OMS de La Gambie.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Docteur Demba SABALLY, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Sécurité Alimentaire de la République de La Gambie. Pour la circonstance, il avait à ses côtés : (i) Monsieur Baboucar BOUY, Ministre en charge de la Fonction Publique de la Gambie ; (ii) Docteur Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire Exécutif du CILSS ; (iii) Docteur Hubert N'DJAFI OUAGA, Directeur Général de l'INSAH ; (iv) Madame Abidé ASSOGBA BATOM, Directrice de Cabinet du Département de l'Agriculture, des Ressources en Eau et de l'Environnement (DAREN), représentant le Commissaire chargé de l'agriculture de l'UEMOA ; (v) Docteur Moustapha CISSE représentant de la FAO ; (vi) Madame Rosemary Chioma UCHE-OGUNEME, Présidente du COAHP et (vii) Monsieur Musa HUMMA, Président du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) de la Gambie. Ladite cérémonie a été couplée à celle de la 1ère session d'homologation du COAHP prévue dos à dos avec la 5ème session ordinaire du COAHP.

Comme résultats, la 5ème session ordinaire du COAHP a permis :

- de faire la passation de service entre les présidents sortant (Madame Rosemary Chioma UCHE-OGUNEME du Nigéria) et entrant (Mme Raymonda JOHNSON B. de la Sierra Leone) ainsi qu'entre les Co-présidents sortant (M. Brahim CAMARA de la Côte d'Ivoire) et entrant (M. Amadou DIALLO du Burkina-Faso) ;
- d'adopter le rapport d'activités 2025 de la Cellule de coordination du COAHP ;
- de présenter les activités des Comités Nationaux de Gestion des Pesticides (CNGP) et des activités de gestion des pesticides dans les Etats membres ;
- d'examiner et valider l'article 9 du règlement intérieur du COAHP ;
- de valider les modalités de transfert des dossiers de demande d'homologation soumis dans les différents systèmes d'homologation de la région vers le COAHP en 2026 ;
- de valider le principe de dématérialisation des dossiers physiques soumis au COAHP ;
- de valider la première liste régionale des pesticides autorisés en Afrique de l'Ouest ;
- de présenter les critères d'inscription sur les listes régionales du COAHP (pesticides sévèrement réglementés, pesticides sous toxicovigilance, pesticides interdits) ;
- de valider le projet de programme d'activités 2026 du COAHP ;
- de valider la feuille de route pour la mise en œuvre des activités d'homologation du COAHP.

TOGBE Codjo Euloge,

Expert en défense des cultures, et cadre de pré-évaluation des dossiers de demande d'homologation des pesticides

4.2. De la tenue de la Cinquième Session ordinaire du Comité Ouest Africain d'Homologation des Pesticides (COAHP)...

À l'issue des travaux de la cinquième session ordinaire du COAHP, les recommandations ci-après ont été formulées :

A l'endroit des Etats membres

- Poursuivre la mise en place et l'opérationnalisation des CNGP ;
- Mettre en place dans chaque pays membre des structures de toxicovigilance ;
- Diligenter l'envoi des actes d'autorisation des pesticides homologués ainsi que les informations complémentaires.

A l'endroit de la cellule de coordination

- Mettre à la disposition des Etats membres le document de stratégie de mise en œuvre de la toxicovigilance et les outils y afférant ;
- Inclure l'autorisation d'essais délivrée par les CNGP dans les pièces constitutives du dossier de demande d'homologation des pesticides ;
- Accélérer la finalisation de l'étude sur la situation de référence des laboratoires d'analyse de pesticides et des structures de recherche ;
- Prendre les dispositions pour la mise en œuvre de la dématérialisation des dossiers de demande

d'homologation du COAHP.

A l'endroit des OIGs

- Accélérer la nomination des membres du COAHP ;
- Mettre en place un mécanisme pour la gestion et l'élimination des pesticides obsolètes et des déchets associés ;
- Conduire un plaidoyer de haut niveau auprès des autorités nationales afin que le financement des CNGP soit pris en compte dans les programmations budgétaires ;
- Poursuivre les efforts pour le renforcement des capacités des Etats membres dans la gestion rationnelle des pesticides.

A l'endroit des partenaires techniques et financiers

- Poursuivre les efforts dans l'accompagnement de l'opérationnalisation du COAHP ;
- Prendre en compte l'ensemble des pays membres dans la mise en œuvre des projets et programmes futurs sur la gestion des pesticides obsolètes et les déchets associés.

TOGBE Codjo Euloge,

Expert en défense des cultures, et cadre de pré-évaluation des dossiers de demande d'homologation des pesticides

4.3. De la tenue de la Première Session d'homologation du COAHP



Photo de famille des participants à la 1^{ère} Session ordinaire du COAHP, tenue à Banjul du 11-13 déc 2025

La première session d'homologation du COAHP fait suite à la 5^{ème} session ordinaire du COAHP et s'est tenue du 11 au 13 décembre 2025 au Sir Dawda Kairaba Jawara International Conference Centre de Banjul (République de La Gambie). Cette session a pour but d'adopter la première liste régionale de pesticides homologués par le COAHP. Cette première liste régionale a été réalisée sur la base de quatre listes, notamment la liste globale des pesticides du CSP datant de juillet 2023, la liste nationale du Bénin (mars 2024), la liste nationale de la Guinée (août 2023), la liste nationale du Togo (août 2024) ; et ce, en appliquant les critères d'inclusion adoptés par le COAHP, conformément aux décisions de la session inaugurale tenue du 21 au 25 mars 2022 à Niamey (Niger). La présente session a connu la participation des membres ordinaires du COAHP, des membres observateurs, des représentants des OIGs signataires de l'Accord de Coopération dans le domaine

des pesticides.

Comme résultats, la 1^{ère} session d'homologation du COAHP a permis :

- de rappeler les critères d'inscription des pesticides sur la liste régionale ;
- de valider la liste des pesticides répondant aux critères
- d'adopter le rapport de la session.

À l'issue des travaux, la session a formulé les recommandations suivantes à l'attention de Cellule de Coordination du COAHP.

- Transmettre aux pays la liste régionale approuvée au plus tard le 1er mars 2026 (COAHP) ;
- Publier la liste régionale au plus tard le 15 mars 2026.

TOGBE Codjo Euloge,

Expert en défense des cultures, et cadre de pré-évaluation

4.4. De la rencontre de concertation des OIG sur la poursuite du processus de mise en œuvre du COAHP



Photo de famille de la rencontre de concertation des OIG sur la poursuite du processus de mise en œuvre du COAHP

Une rencontre de concertation des OIG signataires de l'Accord de Coopération dans le domaine des pesticides s'est tenue les 15 et 16 décembre 2025 à l'hôtel Kairaba de Banjul (République de La Gambie).

Cette réunion a pour but de permettre aux OIG d'évaluer le niveau de l'opérationnalisation du COAHP et échanger autour des nouveaux enjeux liés à l'adoption de la première liste régionale des pesticides du COAHP. La rencontre a connu la participation du Directeur en charge de l'Agriculture de l'UEMOA, du Chef de la Division des Intrants et de la Législation Phytosanitaire de l'UEMOA, du Secrétaire Exécutif Adjoint du CILSS, du Directeur Général de l'INSAH, du Chef UAFC de l'INSAH, du Coordonnateur du COAHP et du Secrétaire Technique du COAHP. Les travaux ont été dirigés par le Directeur en charge de l'Agriculture de l'UEMOA. Il faut noter que la délégation de la CEDEAO n'a pas pu participer à ces travaux, car empêchée.

Comme résultats, la réunion de concertation des OIG a permis de:

- présenter le compte-rendu du Comité de suivi de la mise en œuvre des activités prioritaires de la CC COAHP ;
- discuter de la question de la relecture éventuelle de l'Accord de coopération entre les OIGs ;
- discuter de la nomination des experts ès qualité du COAHP et de la signature de la décision de nomination des membres du COAHP par le SE/CILSS ;
- discuter de la signature des attestations et de la 1ère liste régionale d'homologation des pesticides du COAHP ;
- décliner les enjeux de la publication de la première liste régionale des pesticides du COAHP ;
- présenter la situation financière globale du COAHP et de discuter des contributions de chaque OIG pour la mise en œuvre du programme d'activité 2026 et de la nouvelle feuille de route du COAHP ;
- présenter et adopter un budget programme de la mise en œuvre effective du COAHP à compter de 2026.

Dr P'Malinam Essolakina BAFEI, Coordonnateur, CC- COAHP

Dr Richard OUEDRAOGO, Secrétaire Scientifique, CC- COAHP

5. Tenue de la onzième session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) en période transitoire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Coopération dans le domaine des pesticides entre la CEDEAO, le CILSS et l'UEMOA signé en juin 2018, en attendant la pleine opérationnalisation du COAHP, l'Institut du Sahel (INSAH) a organisé la 11ème session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) du 06 au 11 Octobre 2025 à Samanko (Mali). Cette session, consacrée à l'évaluation des dossiers de demande d'homologation a réuni les représentants des 09 pays membres du CSP ainsi que les experts ès qualité et des personnes ressources pour appuyer l'évaluation des dossiers. La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 06 octobre 2025 au centre ICRISAT sis à Samanko (Mali). Elle a été ponctuée par les mots de bienvenue du Représentant de l'ICRISAT au Mali et du Prof. Gnissa KONATE, Président du CSP avant le mot d'ouverture de Dr Hubert NDJAFI OUAGA, Directeur Général de l'Institut du Sahel (INSAH). Tout d'abord, une minute de

silence a été observée en la mémoire de feu Prof. Boubacar Sidiki CISSE, président du Sous-comité Toxicologie-Ecotoxicologie, rappelé à Dieu le 04 juillet 2025. Ensuite, Dr NDJAFI OUAGA, après avoir remercié les participants pour leur présence, a rassuré les membres du Comité sur son engagement personnel à améliorer les conditions de travail du CSP. Cet engagement se poursuit au cours de cette 11ème session extraordinaire par la délocalisation de la session d'évaluation des dossiers sur le site de l'ICRISAT à Samanko, afin de permettre aux experts de bénéficier d'un cadre de travail adapté. C'est sur ces mots qu'il a déclaré ouverts les travaux de la 11ème session extraordinaire du CSP. A l'entame des travaux, le sous-comité Toxicologie-Ecotoxicologie a tenu une petite plénière pour la désignation de son nouveau président. À l'issue d'un vote, Prof Amadou DIOUF a été élu à l'unanimité, Président du sous-comité Toxicologie-Ecotoxicologie.

5. Tenue de la onzième session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) en période transitoire ...



Les travaux des sous-comités se sont déroulés de l'après-midi du lundi 06 au vendredi 10 octobre 2025. Ces travaux ont été consacrés à l'évaluation des dossiers de demande d'homologation soumis à la 11ème session extraordinaire du CSP.

ont été enregistrées pour évaluation à cette 11ème session extraordinaire du CSP. Au total, cent quatre-vingt et une (181) autorisations ont été accordées par le CSP aux termes de ses délibérations (tableau).

Trois cent trente-deux (332) demandes dont quatre-vingt-deux (82) relatives à des nouveaux dossiers et deux cent cinquante (250) pour les anciens dossiers,

Tableau. Synthèse des résultats de l'évaluation des dossiers de demande d'homologation par le CSP à sa 11ème session extraordinaire

N°	Type de demande	Dossiers évalués	Autorisations accordées
1	Première autorisation provisoire de vente (APV)	82	05
2	Première autorisation provisoire de vente (APV) - Complément de dossiers	120	58
3	Passage de APV à première Homologation	20	14
4	Passage de APV à première Homologation - Complément de dossiers	08	07
5	Extension d'utilisation	02	01
6	Ajout de nom commercial	10	09
7	Modification de Distributeur(s)	02	01
8	Modification de site(s) de fabrication	07	05
9	Modification de site(s) de fabrication - Complément de dossiers	01	01
10	Renouvellement d'Autorisation Provisoire de Vente	44	44
11	Renouvellement d'Homologation	36	36
	Total	332	181

5. Tenue de la onzième session extraordinaire du Comité Sahélien des Pesticides (CSP) en période transitoire...



Photo de famille de la 11^{ème} session extraordinaire du CSP du 06 - 11 Oct. 2025 à Bamako

Ainsi 63 nouvelles solutions sont mises à la disposition des populations des 09 pays membres du CSP en respectant la santé des populations et en préservant l'environnement sahélien.

Ces résultats permettent au CILSS, à travers son système d'homologation des pesticides, de doter la région de nouvelles solutions efficaces pour la lutte contre les ennemis des cultures et les vecteurs de maladies humaines et animales conformément à la définition du pesticide par la FAO.

La 12^{ème} session extraordinaire du CSP est prévue

se tenir en avril 2026 à Bamako (République du Mali).

Lien vers la liste positive de la 11^{ème} session extraordinaire du CSP : https://insah.cilss.int/wp-content/uploads/2025/10/Liste-positive-CSP-11eme-session-extra_2025.pdf

*Dr Richard OUEDRAOGO, Secrétaire Scientifique, CC- COAHP
Dr P'Malinam Essolakina BAFEI, Coordonnateur, CC- COAHP*



6. Signature d'un MoU avec CLAME



Un Mémorandum d'accord entre l'INSAH et CropLife Afrique et Moyen Orient (CLAME) a été signé le 10 septembre 2025 au siège du Secrétariat Exécutif du CILSS à Ouagadougou

(Burkina Faso).

Cette importante cérémonie a connu la participation du Secrétaire Exécutif du CILSS, du Directeur Général de l'INSAH, des membres de la cellule de Coordination du COAHP, des représentants de CLAME dont sa Directrice et les membres du bureau de CropLife Burkina Faso.

Dr P'Malinam Essolakina BAFEI,
Coordonnateur, CC- COAHP

7. Perspective de mobilisation des ressources dans le cadre du COAHP

Dans le cadre du second appel à proposition de projets lancé le 30 Septembre 2025 par le Fonds du Cadre Mondial sur les produits chimiques (GFC) au profit des pays en développement et des pays en transition économique, la cellule de coordination du COAHP à travers l'Institut du Sahel (INSAH) a soumis en collaboration avec les points focaux du GFC des pays cibles, une note conceptuelle de projet intitulé : "Renforcement des cadres réglementaires et institutionnels de gestion et d'utilisation sécurisée des pesticides en Afrique de l'Ouest et au Sahel". Il s'agit d'un projet régional estimé à un million six cent mille (1 600 000) dollars US pour une durée de trois

(03) ans, au profit de cinq (5) Etats membres du COAHP à savoir le Burkina Faso, la Guinée, le Libéria, le Mali et le Togo. Le projet vise à éradiquer/éliminer l'utilisation des pesticides extrêmement dangereux dans les pays ciblés afin de préserver la santé des populations et réduire les contaminations environnementales.

Dr P'Malinam Essolakina BAFEI,
Coordonnateur, CC- COAHP



8. QUELQUES ACTIVITES DE L'INSAH AU DERNIER TRIMESTRE 2025

8.1. CILSS : 60ème session ordinaire du Conseil des Ministres, réunissant les 13 États membres



La 60ème Session ordinaire du Conseil des Ministres du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) s'est tenue le 25 novembre 2025 à N'Djamena, en République du Tchad, sous la présidence de Monsieur Kéda Ballah, Ministre de la Production et de l'Industrialisation Agricole du Tchad et Ministre Coordonnateur du CILSS. Cette rencontre majeure a réuni les ministres de tutelle des États membres, les responsables des organes spécialisés ainsi que les partenaires techniques et financiers mobilisés autour des enjeux de la résilience climatique, de gouvernance institutionnelle et de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

La cérémonie officielle d'ouverture a été marquée par trois interventions de haut niveau : l'allocution de bienvenue du Docteur Abdoulaye Mohamadou, Secrétaire Exécutif du CILSS, celle de Monsieur Marc Duponcel, Chef de Coopération à la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso et représentant du Chef de file des partenaires techniques et financiers, ainsi que le discours d'ouverture prononcé par Monsieur Kéda Ballah. Les différentes interventions ont salué les avancées enregistrées et souligné l'importance de renforcer la solidarité entre les États membres pour consolider la dynamique de transformation engagée.

Le Conseil a félicité le Secrétaire Exécutif pour son bilan positif, marqué par la mise en œuvre de réformes structurantes et la consolidation du rôle stratégique du CILSS. Les ministres ont également exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions, rappelant que la mobilisation des ressources internes est essentielle pour garantir le bon fonctionnement de l'organisation.

Le Président du Comité d'Audit a présenté un plaidoyer en faveur de l'amélioration des conditions de travail du comité, notamment à travers l'octroi d'indemnités forfaitaires lors de leurs sessions. Le Conseil a marqué son accord et a adopté une résolution dans ce sens, visant à renforcer l'efficacité du dispositif d'audit, pilier essentiel de la gouvernance institutionnelle du CILSS.

Les ministres ont également salué la volonté affichée par plusieurs États membres d'apurer leurs arriérés de cotisations au cours des prochaines années. Ils ont

réaffirmé l'importance du paiement régulier des contributions annuelles, un élément indispensable pour soutenir les activités, les programmes techniques et les réformes en cours au sein du CILSS.

Un moment fort de cette session a porté sur l'examen du rapport confidentiel de recrutement du Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET, soumis par le cabinet. Après analyse de la short liste et conformément à la politique de recrutement des cadres dirigeants du CILSS, le Conseil a retenu le Docteur Dayo Guiguigbaza Kossigan, de nationalité togolaise, comme nouveau Directeur Général du Centre Régional AGRHYMET. Cette nomination traduit la volonté de poursuivre le renforcement de ce centre d'excellence, acteur clé dans la production d'informations hydrométéorologiques et environnementales au service des États membres.

Enfin, le Conseil a pris acte de la candidature du Sénégal pour accueillir les prochaines instances statutaires du CILSS en 2026, en attendant la confirmation officielle des plus hautes autorités du pays auprès de la Présidence en exercice du CILSS. Cette perspective illustre l'engagement continu des États membres à soutenir la dynamique régionale portée par l'organisation.

La 60ème Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS s'achève sur des décisions structurantes, marquant une étape clé dans la consolidation de la gouvernance, la pérennisation des réformes et le renforcement de la résilience climatique et alimentaire dans l'espace sahélien et ouest africain. Avec une vision partagée et un engagement renouvelé des États membres et des partenaires, le CILSS confirme son rôle de pilier technique et scientifique au service du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.



M. Aguibou COULIBALY,
Chef UCID/INSAH

8.2. Démarrage des instances statutaires 2025 du CILSS par la 32ème Session ordinaire du CRPS



La 32ème session du **Comité Régional de Programmation et de Suivi du CILSS (CRPS)** a pour objectif de dresser le bilan des activités réalisées et des performances enregistrées par le CILSS entre janvier et septembre 2025 et de présenter le projet de plan d'opérations annuel pour 2026. Les représentants des pays membres, les responsables et experts du système CILSS et les partenaires se pencheront également sur les questions de gouvernance administrative et financière, le repositionnement de l'Institut du Sahel dans le paysage institutionnel régional de la recherche agricole, ainsi que les enjeux liés au financement durable du plan stratégique 2050 du CILSS et à l'opérationnalisation du Comité ouest-africain d'homologation des pesticides (COAHP). Cette session permettra de finaliser les dossiers qui seront soumis à la 60e session du Conseil des ministres, prévue le 25 novembre 2025 à N'Djamena, au Tchad.

Le Secrétaire exécutif du CILSS, Dr Abdoulaye MOHAMADOU, a mis en lumière les principales réalisations de l'organisation au cours de l'exercice 2024-2025. Il a notamment évoqué la tenue en juin 2025 de la table ronde des bailleurs de fonds arabes, qui a débouché sur des engagements financiers en faveur de programmes régionaux structurants, l'organisation en avril 2025 du Forum Dakar+10, marqué par l'adoption de nouvelles stratégie et déclaration en faveur de l'irrigation au Sahel, ainsi que le déroulement en novembre 2024 du Forum Nouakchott+10, couronné par l'adoption de la Déclaration sur le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le Secrétaire exécutif a également mentionné la poursuite de la réforme institutionnelle du CILSS, le lancement du processus

de reconfiguration de l'INSAH en tant que pôle de recherche agricole, et l'inauguration de la salle régionale de veille au Centre AGRHYMET, consacrée à l'alerte précoce et à l'analyse des risques climatiques, hydrologiques et environnementaux. Tout en saluant l'engagement croissant des États membres, Dr MOHAMADOU a insisté sur la nécessité pour l'institution de relever les défis liés à l'évolution technologique et à l'anticipation des effets des mutations démographiques, migratoires et économiques.

Représentant le ministre d'État, ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales et halieutiques du Burkina Faso, le Conseiller technique Boukary SAVADOGO a, pour sa part, salué le rôle stratégique du CILSS dans l'élaboration des politiques agricoles et climatiques, la production d'informations stratégiques et le renforcement des capacités des acteurs du développement rural. Il a affirmé que le partenariat avec le CILSS et les institutions régionales est essentiel à la mise en œuvre des initiatives nationales, notamment dans le cadre de l'offensive agropastorale et halieutique visant à garantir la souveraineté alimentaire du Burkina Faso.

Les intervenants ont exprimé leur reconnaissance envers les partenaires techniques et financiers, dont le soutien constant permet au CILSS de renforcer son leadership dans l'accompagnement des États et des populations sahéniennes vers une résilience accrue.



M. Aguibou COULIBALY,
Chef UCID/INSAH

8.3. Atelier régional de concertations entre les programmes SD3C pays et la Coordination régionale



Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la seconde phase du Programme SD3C, il est prévu l'organisation d'un atelier régional de concertations entre les programmes SD3C pays et la Coordination régionale.

Cet atelier régional qui se tenait à N'Djaména au Tchad dans la salle de réunion de l'ONAMA, était prévu pour quatre (04) jours du 28 au 31 Octobre 2025 et a réuni une vingtaine de participants

notamment les représentants de l'Unité Régionale de Coordination venus de l'INSAH (Coordonnateur régional, Responsable Suivi Evaluation et le Responsable Gestion des Savoirs), les représentants par pays des différentes unités nationales de coordination du programme SD3C (Burkina-Faso, Mali, Niger, Sénégal, Tchad) et les représentants du FIDA de la coordination régionale et du Bureau de la représentation nationale. Les représentants de l'Unité de Coordination Nationale de la Mauritanie n'ont pas pu effectuer le déplacement.

L'objectif global de l'atelier était de renforcer l'identité régionale et la cohésion du projet SD3C à travers la mise en place d'un cadre structuré d'échanges entre les pays, afin de favoriser la coopération, le partage d'expériences et la construction d'une identité régionale du Programme.

M. Yaossè AZAKPO,
Expert Suivi-Evaluation et
Capitalisation Scientifique

8.4. Atelier de développement de notes de plaidoyer pour la mise à l'échelle de l'approche Villages Climato Intelligents (VCI) dans l'espace CILSS/CEDEAO



Comme vous le savez, nos pays de l'Afrique de l'Ouest et le Sahel traversent une période difficile avec les effets du changement climatique qui s'intensifient, rendant vulnérable chaque année des millions de personnes, les soubresauts de la construction régionale et l'insécurité civile. Ces bouleversements fragilisent évidemment les fondements de nos économies, essentiellement agrosylvopastorales, et compromettent l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, mais surtout de la souveraineté alimentaire tant souhaitée par nos Etats. Face à cette urgence, l'approche des Villages Climato Intelligents (VCI) apparaît comme l'une des réponses pragmatiques, intégrées et porteuses d'espoir pour y faire face. A ce titre, les VCI constituent aujourd'hui des laboratoires où, s'expérimentent de plus en plus des pratiques agricoles innovantes et durables, sobres en carbone, fondées sur des savoirs locaux et qui impulse la participation communautaire et la gouvernance inclusive. En outre, les VCI traduisent en actions concrètes les principes de l'agriculture intelligente face au climat (AIC) et démontrent que la résilience n'est pas un concept abstrait, mais une réalité mesurable et quantifiable au sein des communautés où, ils sont implémentés. C'est pourquoi,

l'Institut du Sahel (INSAH/CILSS) en collaboration avec AICCRA, organise du 3 au 5 novembre 2025 à Bamako, Mali, l'atelier de développement de notes de plaidoyer pour la mise à l'échelle de l'approche Villages Climato Intelligents (VCI) dans l'espace CILSS/CEDEAO. Cet atelier s'inscrit donc dans la continuité du processus engagé par l'INSAH et l'AICCRA depuis plusieurs mois pour renforcer la compréhension, l'appropriation et la valorisation de l'approche VCI. Après les sessions de formation et de capitalisation, nous franchissons aujourd'hui une étape politique et stratégique : celle du plaidoyer pour la mise à l'échelle.

L'objectif est d'élaborer des notes de plaidoyer différenciées et adaptées aux profils des décideurs et acteurs clés pour promouvoir l'institutionnalisation et la mise à l'échelle des VCI dans l'espace CILSS/CEDEAO. De façon spécifiques, il s'agit de :

- ❑ Développer trois (3) notes de plaidoyer distinctes adaptées aux Chefs d'état et de gouvernement, ministres sectoriels et experts techniques ;
- ❑ Valider collectivement le contenu et la forme finale des notes ; Définir les modalités de diffusion des notes de plaidoyer.

Les outils de plaidoyer tant attendus, instrument de transformation de notre agriculture, plus résiliente, inclusive et durable, durant cet espace d'échanges ouverts, d'apprentissage mutuel et de co-création viendront enrichir le portefeuille de capitalisation et de gestion des connaissances de l'INSAH/CILSS pour renforcer la mission de courroie de transmission entre la science, la politique et les pratiques.

Dr Didier LIKPETE,
Expert capitalisation plateforme

8.5. Etat d'avancement de l'étude prospective de long terme sur les problématiques, les défis et enjeux et les perspectives d'alimentation durable des populations du Sahel et d'Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050, en suivant une approche inclusive et basée sur les droits humains



La présente étude portée par l'Institut du Sahel s'inscrit dans le cadre du Projet de Renforcement et d'Innovation des Systèmes d'Information en Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et au Cameroun (PRISISAN-AOS).

L'objectif global de cette étude prospective est d'éclairer la prise de décision et d'orienter la transformation durable des systèmes alimentaires et leur gouvernance au Sahel et en Afrique de l'Ouest à l'horizon 2050. A partir de l'analyse prospective, il s'agira d'anticiper les mutations, d'identifier les principaux scénarios d'évolution et de définir les leviers stratégiques pour optimiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Sur la base d'une approche participative, il y a eu, la tenue en février 2025 d'une rencontre d'amendements du draft des termes de référence de l'étude. Aujourd'hui, l'état d'avancement de l'activité se présente comme suit :

- ❖ Les termes de référence de l'étude sont disponibles ;
- ❖ Les termes de référence du prestataire, chercheur principal (Chef de mission) sont disponibles ;
- ❖ Par décision 054/SE/SEA/DG-INSAH/CJ/2025 du 17 octobre 2025, un comité régional de suivi de l'étude a été mis sur place.

Le processus de contractualisation avec les

expertises ci-dessous définies est engagé.

- ✓ Un Chercheur principal en politiques Agricoles, Alimentaires, planification stratégique ou développement durable, Chef d'équipe ;
- ✓ Un Spécialiste de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- ✓ Un Spécialiste en prospective stratégique ;
- ✓ Un Spécialiste Socio-anthropologue / expert en inclusion sociale ;
- ✓ Doctorants, Post doc ; Chargés de collecte de données – terrain.

Le démarrage effectif de l'étude fera l'objet d'un atelier de lancement qui se tiendra au courant du mois de mars 2026 à AGRHYMET : Centre Climatique Régional pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (CCR/AOS) à Niamey en République du Niger.

*Dr Hubert N'DJAFA OUAGA,
DG/INSAH*

9. INFORMATIONS...

Bibliothèque numérique de l'Institut du Sahel et ses partenaires, comment y accéder en ligne?

<https://publications.insah.org/>

Pour toute recherche documentaire, consulter le portail en anglais et en français de la bibliothèque virtuelle de l'INSAH (site conçu avec l'appui financier de l'USAID)

Pour accéder aux publications, vous devez aller sur :

1. le site web de l'INSAH, <https://insah.cilss.int/> et
2. cliquer sur la rubrique "Bases de données" puis sur « Publications scientifiques et techniques » ou taper le lien direct <https://publications.insah.org/>.

3. Ensuite, choisissez la langue en cliquant sur « Anglais ou Français » et
4. vous cliquez sur "Recherche bibliographique" à gauche. Une fois dans la fenêtre de recherche d'information où vous verrez plusieurs possibilités de recherche d'informations (par nom de document, titre, auteur, année de publication, centre,.....).

M. Aguibou COULIBALY
Chef UCID /INSAH



NOUVELLES PARUTIONS



La plateforme « PARTAGES » sur les bonnes pratiques résilientes accessible à travers ce lien :
<https://partages.insah.org/>

Une série de publications (Recueil régional avec des fiches techniques sur les bonnes pratiques, <https://publications.insah.org/share/doc/documents/CILSS-INSAH-Recueil%20regional.pdf> et un Manuel de formation et Renforcement des capacités des acteurs et mise à l'échelle, https://publications.insah.org/share/doc/documents/CILSS%20Modules%20de%20formation_bdef.pdf) et une plateforme « PARTAGES » sur les bonnes pratiques et initiatives de restauration, de gestion et d'alternatives à l'exploitation des ressources pastorales au Burkina Faso, Mali et Niger dans le cadre du Projet de recherche et innovation pour des systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest dans le cadre du Projet de recherche et innovation pour des systèmes agro-pastoraux productifs, résilients et sains en Afrique de l'Ouest (PRISMA-ENABEL).

Echos de l'INSAH Trimestriel d'information de l'INSAH

Directeur de publication :
Dr Hubert N'DJIFA OUAGA

Mise en forme et en page : UCID

Equipe de rédaction :
Responsables des programmes
/départements et unités

Impression : INSAH

Institut du Sahel
Hamdalaye ACI 2000, Bamako
BP 1530 Bamako (MALI)
Email: administration.insah@cilss.int
Site web: <https://insah.cilss.int/>